

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 02 MARS 2026**

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé :

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 7 personnes

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 **Merci de laisser des sms de préférence.**

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr **Rendez-vous, sur demande, par mail.**

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Le bureau de vote est situé salle du conseil - Place de la Mairie et sera ouvert à partir de 8h00 et fermera à 18h00.

Vous allez être absent le jour du vote d'une élection ?

Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.

Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. La situation varie selon que vous faites la démarche en France ou à l'étranger.

En France :

Si vous êtes **absent le jour du vote**, vous pouvez charger un autre électeur de **voter à votre place dans votre bureau de vote.**

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir **qu'une seule procuration faite en France.**

Je peux établir une procuration :

- au commissariat ;
- à la gendarmerie ;
- 100 % en ligne avec une identité certifiée sur le site internet « maprocuration.gouv.fr » ;
- au consulat / Tribunal.

Depuis l'étranger :

Vous êtes **inscrit sur une liste électorale consulaire** et vous serez **absent le jour du vote.**

Vous pouvez charger un autre électeur de **voter à votre place, dans votre bureau de vote.**

Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

ATTENTION : Le jour du scrutin pensez à vous munir d'une **pièce d'identité** pour voter.

COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES, COMMISSIONS COMMUNALES ET DECISIONS

❖ FINANCES - VOTE DES BUDGETS 2026 :

➤ COMMUNAL :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 - Communal avec inscription des crédits en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et investissement, qui s'équilibre comme suit :

↪ **Section de fonctionnement : 1 635 153.20 €**
 ↪ **Section d'investissement : 835 269.95 €**

BUDGET 2026 COMMUNAL					
<u>Compte Financier Unique</u> 2025		<u>Résultats 2025</u>		<u>Budget 2026</u>	
		Déficitaires	Bénéficiaires		
Section de Fonctionnement				Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes
929 572.54	1 001 926.93			1 601 617.74	1 449 787.12
				33 535.46	185 366.08
				72 354.39	
Section d' Investissement				Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes
397 578.53	152 786.23			835 269.95	736 215.96
				33 535.46	65 518.53
				-244 792.30	
Légende :				310 310.83	Résultat clôture 2024
33 535.46	Vrt de la section de Fonct			113 011.69	Résultat clôture 2024

➤ **ZA PLAT DU PIN :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 – ZA Plat du Pin II avec inscription des crédits en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et investissement, qui s'équilibre comme suit :

↪ **Section de fonctionnement :12 050.40 €**

↪ **Section d'investissement : 59 927.46 €**

➤ **VERMONT II :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 – Lotissement VERMONT avec inscription des crédits en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et investissement, qui s'équilibre comme suit :

↪ **Section fonctionnement :155 833.04 €**

↪ **Section d'investissement : 150 833.04 €**

➤ **FAIZANT :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 – Lotissement Faizant avec inscription des crédits en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et investissement, qui s'équilibre comme suit :

↪ **Section de fonctionnement :88 211.75 €**

↪ **Section d'investissement :51 812.49 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité, les crédits de dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, inscrit aux quatre budgets pour l'année 2026.

❖ **ACQUISITION TERRAINS :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'acquisition de parcelles de terrain présentant un intérêt pour la Commune.

❖ **ADMR - AUGMENTATION PRIX REPAS SUR LE PORTAGE :** Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les comptes de l'ADMR ainsi que l'activité de portage des repas ont été présentés par les bénévoles de l'ADMR, en début de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026. Il a été souligné que cette activité est déficitaire. Les bénévoles de l'ADMR ont donc demandé à l'ensemble des Conseils Municipaux des communes bénéficiant de ce service d'accepter d'augmenter le prix d'un « repas portage » de 0,80 €, passant ainsi de 1.20 € à 2.00 €, sur l'année 2026. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation du prix du portage de repas à 0.80 € passant ainsi de 1.20 € à 2.00 €.

❖ **RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOIS D'ÉTÉ AU SERVICE TECHNIQUE PENDANT LA PERIODE DE MI-JUIN A MI-AOUT** : L'année dernière, deux emplois d'été ont été pourvus, et le retour d'expérience a été très positif. Le service technique sollicite donc le renouvellement de ces recrutements pour l'été 2026. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement de deux emplois d'été.

❖ **VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2026** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026.

❖ **RENOUVELLEMENT CONTRAT MONSIEUR REYNARD KILLYAN** : Le Conseil Municipal vote avec une abstention et 14 oui, le renouvellement du contrat de Monsieur Killyan REYNARD, à temps plein et du 1^{er} mai 2026 jusqu'au 31 octobre 2026, au sein du service technique.

❖ **CCMDL** :

➤ **Approbation convention relative au Fonds de concours des arceaux vélo** :

Dans le cadre du projet AVELO2, mais aussi en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), compétente en matière de mobilité active, partagée et solidaire, la CCMDL travaille sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Ainsi, afin de le favoriser, elle a déployé du stationnement adapté aux vélos sur l'ensemble de son territoire. Afin d'orienter cette stratégie de déploiement, la commune de Brussieu avait répondu favorablement à un questionnaire transmis courant juillet 2023, pour recenser les stationnements cyclables existants.

La CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture d'arceaux vélos, le volume commandé permettant d'obtenir des offres plus avantageuses économiquement.

A ce titre, en 2024, la CCMDL a financé l'achat d'arceaux qu'elle a ensuite mis à disposition de la commune par le biais d'une convention de mise à disposition. La commune dispose aujourd'hui de cinq arceaux dont zéro en finition platine et cinq en finition scellé.

La CCMDL a bénéficié d'une subvention AVELO2 à hauteur de 55 % pour l'achat desdits arceaux. Il était proposé aussi que la commune puisse, par le biais d'un fond de concours, participer au financement de ces arceaux. Ainsi, il est proposé une prise en charge communale à hauteur de 45% du montant de la base de subvention (prix unitaire TTC des arceaux, diminué du FCTVA de 16,404 %) soit 189.14 € pour la commune de Brussieu.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, approuve les termes de la convention de fonds de concours à intervenir pour l'achat d'arceaux Vélo.

➤ **Approbation renouvellement convention Service Énergie Bâtiment** :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et que la commune de Brussieu a pris une délibération pour adhérer au service lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2025. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. A ce titre, des conventions d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » ont été signées.

Il s'avère que la convention susnommée doit être modifiée notamment sur :

- Le montant et les modalités de cotisation,
- La durée de la convention,

Pour la commune de Brussieu, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 1 100.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de poursuivre l'adhésion au service Energie & Bâtiment porté par la CCMDL et valide la proposition d'avenant.

❖ URBANISME :

Une promesse de vente concernant les terrains du centre bourg a été validée par l'ensemble du conseil municipal de Brussieu avec l'entreprise SEFI. Cette dernière a établi un plan d'aménagement et sollicité un permis d'aménager pour la réalisation de 23 lots à dominante d'habitation.

Ce projet se décomposera en deux phases. Il a été autorisé par un arrêté en date du 5 octobre 2025 PA n° 69031 25 001.

La promesse de vente est consentie au regard de conditions essentielles et suspensives.

❖ VOIRIE :

- Approbation de la convention pour une mission de maîtrise d'œuvre – Carrefour le Charachon :

La Commune de Brussieu est éligible au service d'assistance technique d'aide à l'équipement rural et signataire de la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique du département du Rhône.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, les travaux d'aménagements afin de sécuriser la traversée piétonne de la RD101 et du carrefour de l'impasse du Charachon.

Les travaux se situent sur une route départementale et qu'il convient de signer une convention entre le Département du Rhône et la Commune de Brussieu.

L'intervention de l'ATDR consistera à assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de la sécurisation de la traversée piétonne de la RD101 et du carrefour de l'impasse du Charachon.

La prestation fera l'objet de deux règlements :

- Un premier règlement à l'issue de la réception de travaux d'un montant de 3 097.50 €
- Un deuxième règlement à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement d'un montant de 157.50 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents les termes de la convention.

DELIBERATIONS

- Vote du budget 2026 – Communal ;
- Vote du budget 2026 – Vermont ;
- Vote du budget 2026 – Faizant ;
- Vote du budget 2026 – Plat du Pin ;
- Vote des taux des impôts directs locaux ;
- Renouvellement du contrat de M. REYNARD ;
- Recrutement d'un ou deux emploi(s) saisonnier(s) pour l'été 2026 ;
- Approbation de l'augmentation du prix de repas en portage de l'ADMR ;
- Achat parcelle de terrain ;
- Approbation de la convention fonds de concours des arceaux vélo ;
- Signature de l'avenant à la convention du service mutualisé « énergie & bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des monts du lyonnais ;

- Convention entre le département du Rhône et la commune de Brussieu relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement du carrefour au lieu-dit « le Charachon » sur la route départementale 101 ;
- Gratuité loyer pour un professionnel de santé ;
- Autorisation donnée à Madame Le Maire pour signer le compromis de vente nouveau centre bourg II.

INFORMATIONS

Vous êtes étudiant et recherchez un emploi saisonnier pour l'été 2026,

Vous avez la possibilité de poser votre candidature

à la Commune de BRUSSIEU

Possibilité de faire un contrat avec un jeune du 15 juin au 10 juillet.

Et un deuxième contrat avec un autre jeune du 13 juillet au 7 août.

Temps plein.

Etre âgé de 18 ans.

Permis B serait un plus.

Missions en binôme ou seul : tonte, rotofil, arrosage, désherbage.

Envoyé lettre de motivation et CV à : mairie@brussieu.com

Avant le 15 avril 2026

Cabinet Infirmier de Courzieu, recherche une ou un remplaçant, pour environ 11 jours de travail par mois, possibilité de partenariat."

Prendre contact auprès de : infirmiere.courzieu@hotmail.com

La Mairie sera exceptionnellement fermée :

le samedi 2 mai et samedi 9 mai 2026

Merci pour votre compréhension




COMPOSTAGE

Composter, ça vous tente ?

Bonne nouvelle !

La CCMDL vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, à hauteur de 60€.

Plus d'infos > gestion-dechets@cc-mdl.fr

#réduisonsnosedéchets

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Définition des zones

Zone 1 Article 3

Zone très fréquentée

Zone où la présence humaine est régulière et inévitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu prioritaire, y compris les habitations individuelles (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Zone 2 Article 3

Zone moins fréquentée

Zone où la présence humaine est moins régulière et évitable et donc où la protection de la santé humaine représente un enjeu moins prioritaire (cf. annexe 1 de l'arrêté). Cette zone inclut également un rayon de 20m autour du lieu considéré.

Pour + d'informations

OBSERVATOIRE CHENILLES PROCESSIONNAIRES
<https://chenille-risque.info>

LES OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

- 1 Désigner un référent** Article 8

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte localement.


- 2 Signaler** Art. 7 et 10

Toute observation de présence de chenilles processionnaires peut être renseignée sur la plateforme de signalement disponible à l'adresse suivante : <https://signalement-chenilles-proceSSIONNAIRES.atlasante.fr>


- 3 Informer le Public** Art. 13 et 15

En période de procession des chenilles, le responsable du site infesté doit relayer l'information par tous moyens adaptés incluant un affichage dans un délai de :

 - 48 heures en zone 1 (sauf habitation individuelle) ;
 - 2 jours ouvrés en zone 2.
- 4 Restreindre l'accès au Public** Art. 13 et 16

En période de procession des chenilles :

 - En zone 1 : accès interdit sous 48 heures, dans un rayon de 20 m autour des arbres (sauf habitation individuelle) ;
 - En zone 2 : restriction d'accès possible si l'abondance et la dispersion des chenilles, et la fréquentation du site le justifient.

La restriction d'accès pourra être levée si l'exposition directe aux chenilles disparaît.


- 5 Agir** Art. 13 et 16

En zone 1 :

 - Le responsable procède ou fait procéder, dans un délai d'1 mois au plus tard, à un moyen de lutte parmi ceux cités à l'annexe 2 de l'arrêté ;
 - Sauf si, hors période de procession des chenilles à hauteur d'homme, les mesures décrites aux points 3 & 4 sont appliquées et qu'aucune autre zone 1 contaminée n'est présente dans un rayon de 50 mètres ou moins.

En zone 2 : action recommandée si la prolifération de l'espèce et la fréquentation du site le justifient.


- 6 Planifier** Article 13

En zone 1 : dans un délai de 6 mois, le responsable met en place un plan de prévention et de gestion.



Pour les habitations individuelles, il est obligatoire que la destruction mécanique des nids accessibles ou le nettoyage des chenilles.

Arrêté Préfectoral visant à limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires des chenilles processionnaires du pin (Thaumetopoea pityocampa) et du hêtre (Thaumetopoea processionea)

Quota annuel de 30 passages/ an et par badge

À partir du 1er janvier 2026, les particuliers disposeront d'un quota de 30 passages/an et par badge. Cette mesure a pour objectif de limiter les usages professionnels abusifs.

Des dérogations seront accordées dans des cas exceptionnels, sur présentation d'un justificatif (travaux, déménagement, décès, etc.) via le [Portail déchets](#) ou le service Déchets, suspendant alors le décompte des passages pendant la période autorisée.



**France
services**



Bus France services Communauté de communes des Monts du Lyonnais Mars - Avril 2026

Commune	Parking	Jour	Horaires	MARS	AVRIL
Aveize	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	23	20
Brullioles	Multi accueil	mardi	9h00/12h00	3 et 31	28
Brussieu	Place de la Mairie	jeudi	9h00/12h00	5	2 et 30
Chambost Longessaigne	Espace Culturel	mardi	9h00/12h00	24	21
Châtelus	Place de la Mairie	mercredi	9h00/11h00	11	8
Chevrières	Salle polyvalente	jeudi	13h30/16h30	26	23
Coise	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	23	20
Duerne	Rue des écoles	lundi	9h30/12h00	16	
Grammond	Place de l'Eglise	jeudi	9h00/12h00	26	23
Grezieu le Marché	Place des jardins	vendredi	9h00/12h00	6	3
Haute Rivoire	86, Grande Rue	vendredi	9h00/12h00	20	
La Chapelle/Coise	Salle des fêtes	mercredi	9h00/11h00	4	1 et 29
Larajasse	Place de l'école	lundi	13h30/16h30	16	
L'Aubépin	Place de l'Eglise	lundi	13h30/16h30	2 et 30	27
Les Halles	Place de l'étang	jeudi	9h00/11h00	12	9
Longessaigne	Place de l'Eglise	mardi	12h30/14h30	10	7
Maringes	Passage de la Mairie	lundi	13h30/16h30	9	
Meys	Place de l'Eglise	jeudi	12h30/14h30	12	9
Montromant	Cours de l'école	mercredi	9h00/11h00	18	
Montrottier	Devant la bibliothèque	mardi	13h30/16h30	3 et 17 et 31	28
Pomeys	Parking derrière Proxi	Lundi	9h30/12h00		
Saint Clément les Places	Place des fontaines	mardi	15h/17h00	10	7
Saint Denis/Coise	Place de la Mairie	jeudi	9h30/12h00	19	16
Saint Genis l'Argentière	Place de la Mairie	mardi	9h00/12h00	17	
Saint Martin en Haut	Place du Plomb	vendredi	9h00/12h30 et 13h00/16h00	13 et 27	10 et 24
Sainte Catherine	Place de l'Eglise	lundi	9h30/12h00	2 et 30	27
Sainte Foy l'Argentière	Place du Château	vendredi	13h30/16h30	6 et 20	3 et 17
Souzy	Salle polyvalente	mardi	9h00/11h00	10	7
Villechenève	Pendant les travaux Place de l'Eglise	mardi	13h30/16h30	24	21
Viricelles	Place de l'Eglise	mercredi	9h00/11h00	25	22
Virigneux	Devant la Bibliothèque	jeudi	15h00/17h00	12	9

Pour plus d'information, écrivez-nous à : bus@cc-mdl.fr ou contactez les Maisons des services

Saint-Laurent-de-Chamousset
122, avenue des 4 cantons
Tel : 04 74 26 50 78

Saint-Symphorien-sur-Coise
57, rue des Tanneries
04 78 19 05 14

Du lundi au vendredi :
9h à 12h **sans rendez-vous**
13h30 à 17h **sur rendez-vous**

mds@cc-mdl.fr

www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes



SOIRÉE D'INFORMATIONS

**LE PHOTOVOLTAÏQUE
EN TOUTE CLARTÉ,
1H POUR FAIRE LE POINT**

JEUDI
19
MARS

18H > 19H

**LES HALLES
SALLE DES FÊTES**
6 CHEMIN DU BLANC PARRON

- ✓ Les évolutions réglementaires
- ✓ Les enjeux et les pièges

Soirée animée par les **Ateliers verts du solaire**



*Les Ateliers
Verts du Solaire*

La 6 débarque
BRUSSEIU

Soirée spéciale

SAINT PATRICK

Samedi 14 Mars
dès 19 h 30

Salle des fêtes de
Brussieu

Musique Celtique et Bal
avec DJ LU-K

Menu 20€

et quelques surprises... Sauté de boeuf à la bière des loups
Pommes de terre sautées
Fromage sec
Tarte poire chocolat
ou Tarte aux pommes

n'oubliez pas de mettre une
touche de vert
à votre tenue!

réservations avant le 7 Mars
via helloasso
ou chez Pascale C

renseignements: 06 98 18 60 66 classeen@brussieu@gmail.com

IPNS-NPJSLVP

BOURSE AUX JOUETS, PUÉRICULTURE ET VÊTEMENTS ENFANTS PRINTEMPS / ÉTÉ

Salle des Fêtes de Brussieu

Dépôt

Vendredi 27 mars 2026

de 9h à 20h

**VOIR RÉGLEMENT
SUR LE SITE INTERNET**

Tarifs: Adhérent Gratuit
Non Adhérent 5€

Vente

Samedi 28 mars 2026

de 9h à 18h

Dimanche 29 mars 2025

de 9h à 12h

Moyens de paiement acceptés :
Espèces, Chèques et CB

Organisée par l'association
"Tous En Famille
Brussieu - La Gie
Site internet :
tef.brussieu.lagie.free.fr/
wordpress/
Facebook :
Tef Brussieu-la Gie

Renseignement
06 98 11 31 47

IPNS-NPJSLVP

**Retrait des
invendus**

Dimanche 29 mars 2026

de 18h 30 à 19h





CINEMA

A LA SALLE DES FÊTES

VENDREDI 20 mars 2026

18H30 : Goat – Rever plus haut

20H30 : Les enfants de la résistance

VENDREDI 3 avril 2026

**Un ciné-burger en collaboration entre le cinéma de
Brussieu et le relais du Crapet est organisé :**

Adresse de réservation pour ceux qui ne pourrait pas faire le QRCode :

<https://www.helloasso.com/associations/brussieu-association-cinema/evenements/cine-burger-de-brussieu>

19H00 : Ciné Burger

20H00 : Astérix Mission Cléopâtre

Ciné-Burger Night

VENDREDI 3 AVRIL
19H ENTRÉE
COURTS MÉTRAGES SURPRISES
19H30 SERVICE À TABLE
20H DÉBUT DU FILM

FILM SEUL
SANS REPAS
SANS
RÉSERVATION

BURGER + FRITES + BOISSON + FRUIT

**Astérix & Obélix
MISSION
CLÉOPÂTRE**

ATTENTION !
NOMBRE DE PLACES
LIMITÉES À 50
RÉSERVEZ VITE !

**FORMULE
FILM + REPAS
15 €**

RÉSERVATION
SUR HELLOASSO

St Michel
BISCUITERIE FAMILIALE • 1905
BISCUITS FRANÇAIS
D'ORIGINE
GOURMANDE


ASSOCIATION BUYANDORJ
Logo with a camel and the number 6
Logo of the Biscuits St Michel factory

CETTE VENTE NOUS PERMETTRA DE :
DE FINANCER LA VENUE
D'UNE DÉLÉGATION MONGOLE EN 2027
ET
DE FINANCER LE FUTUR
SÉJOUR EN MONGOLIE EN 2029

VENTE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION BUYANDORJ

VENTE JUSQU'AU 11 AVRIL 2026

BROCHURES TÉLÉCHARGEABLES ET COMMANDABLES
SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE www.stmichel.fr



BIBOST AND SCENE présente

UN RÉVEILLON À LA MONTAGNE
une comédie d'Yvon TABURET
mise en scène par Philippe GIOVANNETTI

avec
Gaétan BEAU
Michèle CARIAT
Christine GARNERET
Philippe GIOVANNETTI
Nicole JACQUET
Annie LAMANDE
Séverine RAY
Sylvie RICHE
Sylvie SERRAILLE
Anne VERMARE

BIBOST - salle des fêtes 2026
SAMEDI 04/04 - 20h30 | DIMANCHE 05/04 - 16h
VENDREDI 10/04 - 20h30 | SAMEDI 11/04 - 20h30
DIMANCHE 12/04 - 15h

BRUSSIEU - salle des fêtes
SAMEDI 18/04 - 20h30 | au profit de l'association **Sortir d'Elzas**
DIMANCHE 19/04 - 15h

ENTRÉE ADULTE 9€ | ENFANT -12 ANS 5€ | GRATUIT -6 ANS

RÉSERVATION CONSEILLÉE | par téléphone ou via le QR code HelloAsso | retrouvez-nous sur f et  | sites accessibles aux PMR 





L'ASSOCIATION BUYANDORJ VOUS PROPOSE

VOYAGE SON'OR

ANIMÉ PAR VÉRONIQUE GIARD

SONOTHÉRAPEUTE ET THÉRAPEUTE EN MÉDECINES DOUCES ET NATURELLES



Laissez-vous porter par les bienfaits des sons et des vibrations.
Bols chantants, cristal, carillons, cordes, tambour, voix...
vous invitent à une détente profonde.

SAMEDI 11 AVRIL 2026

À 15H00

SALLE DE DANSE

RUE DE LA GRAND FOND 69690 BRUSSIEU

TARIF : 25€ ADULTE

(+ DE 16 ANS)



PLACES LIMITÉES - SUR RÉSERVATION
AVANT LE 03 AVRIL SUR HELLOASSO, À BLEU LASER
OU À LA MAIRIE DE BRUSSIEU

*POUR UN CONFORT OPTIMAL,
PRÉVOYEZ UNE TENUE CONFORTABLE, UN COUSSIN, UN PLAID ET DE L'EAU !*

RALLYE ÉQUESTRE
ÉCURIE DU CHAMBOST
BRUSSIEU 69690

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

1^{ER} MAI 2026
DÉFIS, ÉNIGMES ET JEUX

2 PARCOURS AU CHOIX :

- À CHEVAL ≈ 15 KM TARIF : 25€/PERSONNE
- EN MAIN MOINS DE 5 KM TARIF : 15€/PERSONNE
(IDÉAL POUR JEUNES CHEVAUX)

- REPAS CHAUD INCLUS
- POUR TOUS NIVEAUX

CONTACT : ÉCURIE DU CHAMBOST
OU AU 06.89.78.37.25

La **BIBLIOTHEQUE DE BRUSSIEU**

Recherche

Pour habiller ses murs

Des peintures, des photos
Réalisées par des artistes locaux.

Si vous souhaitez exposer vos œuvres

Pour une période indéterminée
(Généralement 2 mois)

Merci de contacter le

06.15.73.23.14

Ou

bibliothequedebrussieu@gmail.com

Bibliothèque
de Brussieu



LOCAUX PROFESSIONNELS À LOUER

BRUSSIEU - Zone d'activité du Plat du Pin

Surfaces disponibles :

- **200 m²**
- **40 m²**
- **20 m²**

Bureaux . Laboratoire
Activités artisanales . Professions libérales

Accès facile - Stationnement

 **06 07 49 02 21**